

## RÉUNION PLÉNIÈRE DU HCCP DU 5 NOVEMBRE 2021

### **1/ Introduction par M. Pascal Gauci, SGAR**

M. Gauci excuse l'absence du préfet, retenu par d'autres engagements et le retard du président, victime des encombrements routiers entre la région et la préfecture.

Il précise que l'idée de réunir ce « comité semi-plénier » après quelques mois sans avoir eu la possibilité d'échanger est intéressante et permet de faire un focus sur des points significatifs.

Il informe les participants que le « vrai comité plénier 2021 » se tiendra le 6 décembre à 14h00 au Village by CA en présentiel.

### **2/ Point sur l'actualité juridique par Mme Valérie Baillat (FNTP)**

L'intervention audio enregistrée par Mme Baillat, sur la théorie de l'imprévision, est diffusée.

Puis le président rappelle que la circulaire n° 6293 du 16 juillet 2021 sur l'aménagement des conditions d'exécution des marchés publics de l'État face aux difficultés d'approvisionnement ainsi que la fiche technique de la DAJ donnent de précieuses informations sur cette théorie de l'imprévision (une note cosignée préfet/président sera transmise prochainement).

M. Nugues, SGC, précise qu'elle ne peut être mise en œuvre que dans l'hypothèse d'un déficit d'exploitation démontrable par des justificatifs (achats des matériaux postérieurs à la signature du marché par exemple...).

M. Le Bourvellec, CESER, voit deux aspects dans cette théorie :

1/ un aspect amiable faisant appel à une discussion avec l'acheteur, notamment si la fourniture n'a pas encore été achetée,

2/ un aspect juridique dans un second temps en cas d'échec de la discussion.

Pour M. Vienne, il y a souvent une certaine confusion entre les concepts de révision, d'actualisation et de clauses d'imprévision, qui méritent d'être précisées.

Par ailleurs, il considère qu'il y a une coresponsabilité, en cas d'échec des discussions, car le MO connaît son prix unitaire (main d'œuvre et fournitures) et qu'il convient d'éviter tout risque d'insécurité juridique et de rupture d'égalité entre les candidats.

M. Vaitilingom, CAPEB, demande si cette notion a déjà été mise en place.

Mme Lenormand, SHLMR, lui précise que deux demandes lui ont été remontées mais que les bailleurs sociaux éprouvent également des difficultés, comme les autres MO, pour trouver les financements complémentaires pour boucler les projets.

M. Chane-Tune, conseil départemental indique que deux demandes ont également été reçues par le CD mais que les preuves sont relativement difficiles à apporter par les demandeurs.



Pour le SGAR, il n'y a pas de coupables à cibler mais qu'il convient de voir comment les augmentations de coût sont supportées par l'ensemble de la chaîne.

Le président préconise d'envisager la rédaction/diffusion de fiches techniques à l'ensemble de la chaîne de la commande publique et la formation de médiateurs (techniques) pour éviter d'arriver à la solution judiciaire.

M. Boukerrou, DEETS précise que le comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends relatifs aux marchés publics (CCIRA) facilite les transactions pour éviter les recours des candidats non retenus lors des appels d'offres.

La Réunion est rattachée au CCIRA de Paris-IdF :

Préfecture de la région Île-de-France

Préfecture de Paris

5, rue Leblanc 75911 Paris cedex 15

Tél. : 01.82.52.42.72 Fax : 01.82.52.42.95

Courriel : [ccira@paris-idf.gouv.fr](mailto:ccira@paris-idf.gouv.fr)

Les entreprises peuvent se tourner également, s'agissant d'un problème d'application d'une clause contractuelle concernant les prix, vers le médiateur des entreprises.

Cela reste une procédure plus simple et plus rapide lorsque le litige n'est pas très technique.

Conclusion de M. Vienne : prévoir la rédaction d'une notice technique (GT2), d'un courrier cosigné aux membres du HCCP et vérifier les modalités de mise en place d'une médiation.

### **3/ Les enjeux de la planification par M. Jean-Marie Le Bourvellec (CESER)**

Le résumé de la présentation se décompose de la manière suivante :

#### A/ Méthode de remontée des données permettant de planifier la commande publique comprenant :

- Choix pour chaque domaine d'activité d'un récepteur de données en capacité de les traiter (bien vérifier la bonne adéquation pour cette cheville centrale, clef du succès, des moyens humains et techniques),
- Nomination par chaque Maître d'ouvrage public d'une personne habilitée à transmettre les éléments fiables nécessaires au suivi,
- En complément, définition d'un mode de travail sur le terrain pour rencontrer régulièrement chaque organisme porteur de commande publique.

Cette méthode (déjà éprouvée avec la CERBTP pour le BTP) permet d'obtenir :

- Un recensement individualisé par Maître d'Ouvrage avec un état d'avancement des opérations prévues,
- Un repérage précis des difficultés éventuelles rencontrées ou blocages selon des critères :
  - \*administratif,
  - \*réglementaire,
  - \*financier,
- La diffusion des listes et des calendriers prévisionnels,
- La constitution d'équipes de soutien aux Maîtres d'Ouvrage.



Ce travail commun permet à court terme de :

- identifier les freins et faciliter la concrétisation des projets,
- réduire les délais,
- retracer les commandes certaines et anticiper celles à venir.

Le HCCP intervient en facilitateur, en optimisateur à travers la compétence de ses Groupes de travail (GT1 à GT8) et en synthèse.

Il y a lieu de choisir et valider les secteurs de la commande publique pour lesquels il serait intéressant de mettre en place ce fonctionnement permettant aux interlocuteurs de s'y reconnaître et d'avoir la certitude d'un retour d'investissement humain et financier, fiable et conforme à la réalité des situations. (numérique et informatique, denrées alimentaires et restauration collective, matériel matériaux et fournitures, formation professionnelle, prestations de services, énergie et fluides, prestations intellectuelles).

#### B/ Résultats et enjeux de la planification :

De ces organisations découlent de manière non exhaustive :

- La connaissance des volumes globaux d'activité et de chiffres d'affaires,
- Les volumes et spécificités des prestations, produits, denrées...,
- La connaissance des périodes pleines ou creuses,
- Les points de blocage possibles à traiter.

Il peut en découler pour l'ensemble des acteurs une vision globale du territoire, de leur secteur d'activité avec pour possibles actions toujours de manière non exhaustive et à titre d'exemple :

- Choix de date de démarrage, de décalage d'opérations (action sur les plans de charge),
- Choix de formations, de création ou développement d'activités,
- Choix de groupages de commandes, sourcing,
- Choix de type de commande au plus près du territoire (SBA, séquençements de commandes...,
- Partages de compétences, partages d'expérience ...(entre EPCI par exemple ...),
- Lissage de l'activité (adéquation des besoins d'équipements et des capacités de réalisation et de fournitures),
- Adéquation des terroirs et des besoins (fermeture du BTP, saisons et produits...).

Dans tous les cas il ressort de manière évidente et d'autant plus du fait de notre insularité et de nos ressources non extensibles pour la plupart, une optimisation de la vision globale du secteur concerné et sur l'ensemble du territoire, une optimisation nécessaire de nos ressources au profit du territoire et surtout une manière de fonctionner tous ensemble dans un esprit de confiance, de transparence, de solidarité en unissant nos informations, nos compétences, nos intelligences, nos ressources optimisées au profit de la commande publique.

À long terme, il serait bien à travers les succès rencontrés et valorisés de permettre que ces fonctionnements perdurent et aboutissent à une méthode de travail pérenne et naturelle pour tous.

M. Vaitilingom, CAPEB, regrette que les marchés publics sont souvent lancés en même temps (en fin d'année), ce qui pose de réelles difficultés aux entreprises pour y répondre notamment en termes de moyens humains.

M. Serrier, MDEN, confirme l'existence d'un comité d'experts à la CINOR mais que les cinq EPCI ont lancé en même temps des marchés en matière d'adduction d'eau, d'où une impossibilité pour les entreprises de répondre aux offres proposées.



Il préconise une rencontre entre les cinq EPCI et la SBA, sous l'initiative du GT 6 du HCCP.

Pour M. Gauci, le HCCP a vocation à faire avancer le territoire et à apporter des réponses à ce type de difficultés, d'où le travail mis en place depuis deux ans qui consiste en une expertise collective, une ouverture plus vaste en cas de survenance de difficultés.

M. Vienne regrette le manque de structures internes pour tout faire chez les MO et l'existence de filières économiques sans permanent.

Le but du HCCP est bien la rencontre de l'intérêt général et du respect du libre arbitre.

#### **4/ Présentation des pilotes de GT**

GT1 : Mme Marie Barthe, chef du bureau du contrôle de la préfecture budgétaire est pressentie pour animer ce GT en charge des délais de paiement et du financement,

GT2 : M. Anthony Nugues, chef du service achats publics du secrétariat général commun (SGC) de l'État,

GT3 : M. Loup Wolff, directeur de l'INSEE,

GT4 : M. Jacques Maunier, directeur à la CMA et M. Thierry Reydellet, secrétaire général de l'ADIR, représentés par M. Rémi Mein (ADIR/SBA) en présentiel,

GT5 : M. Sébastien Mariotti, DEAL,

GT6 : M. Raphaël Serrier, directeur de la MDEN et M. Lionel Ferrère, DEETS,

GT7 : M. Fabrice Vandomel, préfecture/SGAR et M. Thierry Reydellet, secrétaire général de l'ADIR,

GT8 : M. Jean-Marie Le Bourvellec, vice-président du CESER et M. Claude Haisman, préfecture/SGAR .

#### **5/ Planning de charge du HCCP**

1/ **Comité plénier du 06 décembre**, dont l'ordre du jour envisagé est le suivant :

\* Point sur l'actualité juridique (PNAD, loi climat et résilience, loi AGECE, rapport DAJ)

\* Les indicateurs + point d'étape des GT

\* Intervention extérieure (Médiateur des entreprises ?)

\* Charte du HCCP (+ signatures)

\* Les trophées d'achat responsable

2/ Réalisation du **Rapport d'activité 2021**, en début d'année prochaine.

#### **3/ Les assises des délais de paiement**

Il est prévu d'organiser des assises des délais de paiement à La Réunion au cours du premier trimestre 2022.

4/ Un webinar sur le **Paiement fournisseur anticipé** (PFA, ex AIC) sera organisé au second trimestre 2022.

5/ Création d'un **guichet unique d'accès à l'information sur les marchés publics** qui aurait pour objectif de favoriser les échanges d'informations sur les marchés entre les donneurs d'ordre et les entreprises, selon les principes suivants :

\* amont : disposer d'une programmation des marchés à venir pour une meilleure anticipation des entreprises,



- \* pendant : centraliser et publier dans un seul espace tous les marchés,
- \* aval : évaluer quantitativement et qualitativement les marchés attribués.

6/ Suites données à l'**étude sur la formation à la commande publique** des élus, des acheteurs publics et des chefs/cadres d'entreprises.

Les résultats de cette étude seront présentés lors du comité plénier du 6 décembre.

A charge pour l'association des maires, le CNFPT et la PFRHOI d'organiser en 2022 les formations qui apparaîtraient indispensables selon l'étude.

7/ **RUN'alim**, plateforme de recensement de l'offre alimentaire locale

Créée en 2020, RUN'alim est une association qui regroupent différents groupements de producteurs locaux de denrées alimentaires agricoles et agro-industrielles : ARIBEV, ARIFEL, ARIPA, ARIV, la Chambre d'Agriculture et l'ADIR qui en assure la présidence actuelle. Ce regroupement fait suite au constat partagé qu'un trop grand nombre de marchés échappent encore aux entreprises locales par méconnaissance ou manque de visibilité de leur offre produit.

Pour répondre cette attente, RUN'alim a décidé de développer une plateforme collective de recensement de l'offre alimentaire locale à destination des donneurs d'ordre publics. Elle permettra d'identifier plus aisément l'offre et les opérateurs locaux.

8/ Réunion du **Comité plénier du 1<sup>er</sup> semestre 2022** (fin juin)

9/ Réunion du **Comité plénier du 2<sup>nd</sup> semestre 2022** (début décembre)

10/ **Les Trophées 2022 de l'achat responsable** :

L'objectif de cette action est de récompenser les candidats, acheteurs publics et privés de La Réunion, pour leurs actions visant à améliorer leur pratique d'achat, dans le respect des procédures réglementaires.

Les trophées de l'achat responsable récompensent donc la meilleure initiative dans chacune des 3 catégories suivantes :

- \* Performance et innovation de la commande,
- \* Commande socialement responsable,
- \* Commande environnementalement responsable.

Remise des prix lors du comité plénier de décembre 2022.

Pour M. Vienne, le HCCP est une « auberge espagnole » et on en fait ce qu'on y apporte.

M. Gauci confirme que ce ne sont pas que les pilotes qui font le HCCP, mais bien l'ensemble des membres.

Mme Legros, CERBTP rappelle que la dernière enquête de recensement lancées le 28/09 n'a, à ce jour, obtenu que seulement 50 % de réponses, malgré le courrier transmis par le préfet aux acheteurs publics.

M. Le Bourvellec préconise d'y faire référence pour relancer les retardataires de façon élégante et constructive.

Mme Legros précise qu'il est possible de modifier le questionnaire s'il s'avère trop compliqué, mais que pour ce faire les collectivités doivent lui communiquer leurs remarques éventuelles.



M. Vienne s'interroge sur les raisons d'un tel désaveu. S'agit-il d'un problème organisationnel ? d'un désintérêt ? d'un manque de compétences internes... ?

En absence de réponses à ces questionnaires sur les marchés à venir, il n'y a pas de planification possible d'où les difficultés rencontrées par les entreprises.

Le SGAR confirme le besoin de réponses précises et complètes pour pouvoir progresser, avancer.

M. Leung questionne sur le plan France Relance et notamment souhaite savoir si, pour l'ensemble des projets, les contreparties des collectivités sont bien prévues ?

M. Gauci répond par l'affirmative et précise que sans cela, les projets ne sont pas sélectionnés. Il reconnaît un décalage entre l'engagement de la dotation aux MO et le début des travaux. Et que les acteurs économiques ne constatent pas immédiatement les retombées en matière de marchés, sachant qu'il peut se passer jusqu'à 1 an voire plus entre l'appel d'offres et le début des travaux. Il faut donc améliorer la visibilité entre l'engagement et la validation des opérations.

Mme Lenormand précise que les arrêtés de financement viennent d'arriver et les chantiers vont démarrer début 2022 (avant juin), mais même avec la volonté d'aller vite, c'est très contraint pour les bailleurs sociaux, notamment.

Pour M. Vienne, tout est question d'alchimie pour la rencontre entre l'offre et la demande.

## **6// Conclusions**

M. Gauci remercie l'auditoire pour sa bonne participation et rappelle qu'il ne faut pas hésiter à nous questionner si besoin, à l'adresse [hccp-secretariatpermanent@reunion.pref.gouv.fr](mailto:hccp-secretariatpermanent@reunion.pref.gouv.fr).

M. Vienne remercie également l'assistance et rappelle la possibilité de solliciter le secrétariat pour poser des questions avant le prochain comité du 6 décembre.